

Projets de réforme pour l'industrie hôtelière. Partie I

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **3 (1894)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-521705>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Worte zu verlieren; ist doch sogar der Schweizer Geschäftsreisenden-Verein, dem es bei seiner Eingabe an den Schweizer Hotelier-Verein um Abschaffung der Trinkgelder gewiss heiliger Ernst war, eines bessern belehrt worden, so dass er an seiner Generalversammlung über dieses Haupttraktandum hinweg zur Tagesordnung schritt. Die Abschaffung der Bezeichnung „Bougies“, resp. das Finden einer weniger marktschreierischen Kombination, wie es unser Gewährsmann wünscht, wird mit weniger Schwierigkeiten verbunden sein, haben doch schon eine ansehnliche Zahl Hotels mit dieser Extraberechnung aufgeräumt und den Zimmerpreis dafür entsprechend erhöht. Diese Frage fände gleich mit der Tarifrage ihre Lösung und damit laufen die Reformen unseres Gewährsmannes in eine Frage aus: die Tarif-Frage. Bezüglich der Vorschläge für diese verweisen wir auf den in letzter Nummer veröffentlichten Brief.

Projets de réforme pour l'industrie hôtelière.

I.

Les relations suivies que nous entretenons depuis tantôt une année avec les éditeurs de journaux, revues, manuels de voyages, etc. de la Suisse et de l'étranger, aux fins de compléter les matériaux pour l'organisation de la publicité-réclame, inscrite au programme du Bureau central officiel, ces relations, disons-nous, nous ont permis de soulever plus d'un voile, de jeter un coup d'oeil dans mainte coulisse et, d'une manière générale, nous ont appris tant de choses intéressantes que nous pouvons nous déclarer satisfait du résultat obtenu jusqu'à ce jour. Personne ne s'étonnera cependant que nos investigations se soient parfois trompées d'adresse, aussi bien nous étions nous-même dépourvu à plus d'un égard des éléments de recherche les plus indispensables; d'ailleurs cette circonstance a aussi son bon côté, comme nous sommes en mesure de le démontrer par ce qui suit.

Une de nos lettres parvint fortuitement en mains, non point de l'éditeur, mais du collaborateur ou correspondant d'une certaine feuille et ce personnage nous a honoré là-dessus d'une missive qu'il vaut la peine, c'est notre avis et celui du Comité, de livrer à la publicité, c'est-à-dire d'en exposer à nos lecteurs les divers points pour les discuter et au besoin les réfuter, dans l'espoir qu'en raison de l'importance du sujet, cette dissertation provoquera un échange de vues qui deviendra peut-être l'origine d'une réforme plus ou moins étendue.

Notre correspondant, dont nous taisons le nom, n'étant pas autorisé à le faire connaître, se donne pour un homme qui a beaucoup voyagé, pour un publiciste dont l'expérience de vingt années a porté principalement sur le mouvement des étrangers en Suisse. Nous n'avons absolument aucun motif de mettre en doute ces indications, bien au contraire, la lettre nous paraît posséder un caractère d'impartialité bien marqué et en plus représenter non seulement une opinion personnelle, mais plutôt celle qu'on retrouve réellement dans la grande masse des touristes. A cause de cela, ces propositions réformatrices s'imposent à l'attention, pour une partie d'entre elles il importe d'en tenir compte.

Voici un extrait de la lettre de notre correspondant:

La Suisse perd, chaque année, de son attrait sur la foule; la faute en est tout principalement aux hôtels qui surenchérissent les uns sur les autres, et qui gâtent tout le plaisir d'une excursion, d'un voyage, d'un séjour, par les surprises qu'ils réservent aux voyageurs au moment de régler. En France, l'on fait beaucoup pour les Savoie, l'Auvergne, les Pyrénées, la Corse, les petits trous pas chers. Personne n'aime à se faire plumer. Je dis cela principalement aux hôteliers, aux albergestes, aux industriels de l'Oberland. Aux pays scandinaves, sur les bords du Rhin, etc. on est revenu de ce travers ruineux pour tous.

Pour moi, je crois la saison fort compromise en Suisse, à l'avenir, si les hôtels ne veulent pas:

1. établir un tarif général pour les maisons de 1^{er}, 2^e et 3^e ordre; divisées en trois catégories:
 - a. hôtels de villes et plaine,
 - b. hôtels à communications moins faciles,
 - c. hôtels d'altitude.

Les prix n'y font rien, c'est la surprise qui indigné le monde.

2. Supprimer radicalement les pourboires et la bougie. Trouver une autre combinaison moins orisarde.

3. Le jour, que le voyageur de 1^{er}, 2^e ou 3^e classe saura ce que lui coûtera son voyage, il l'effectuera, sa détermination faite au départ, avec plaisir et sans regrets.

4. En un mot, supprimer les alev. Qu'un 2^e classe, suivant la tournure, la tête du client, n'exige pas des prix de 1^{re} classe. On n'a pas d'exemple du contraire.

5. Etablir le tarif selon les mois, selon l'altitude, selon la jouge, mais l'établir, qu'on le sache!

Ce jour-là, nous autres journalistes, nous vous ferons une réclame pour ainsi dire gratuite, et le voyage en Suisse redeviendra à la mode partout.

„La Suisse perd, chaque année, de son attrait sur la foule“, voilà une assertion qui certes ne tient pas debout en présence du fait patent qu'en suite de l'augmentation constante des moyens de communication, des facilités toujours plus grandes accordées aux voyageurs et de l'activité infatigable des offices d'étrangers, bureaux de renseignements, etc., le chiffre des personnes visitant la Suisse non seulement n'a pas diminué, mais s'accroît d'année en année, ce que la statistique prouve abondamment, de façon qu'on serait mieux fondé à dire que l'attrait de la Suisse sur la foule augmente continuellement.

Il en va pareillement du reproche qu'on adresse aux hôtels de gâter tout le plaisir d'un voyage en surenchérissant les uns sur les autres, reproche auquel nous opposons le fait regrettable que la concurrence, dont le flot monte chaque année, a engendré un système qui possède à sa base non point le surenchérissement, mais le *sous-enchérissement* (qu'on nous pardonne ce néologisme) et qui en effet a l'inconvénient de détériorer quelque chose; ce quelque chose cependant est moins le plaisir du voyage que l'existence des auteurs et des singeurs de la méthode, en même temps que celle de leurs collègues et par-dessus le marché la dignité de la profession tout entière.

Il peut arriver également que le plaisir du voyage en soit quelque peu gâté, ce qui se produira lorsque le voyageur sera dépité de n'avoir pas marchandé encore davantage dans tel et tel établissement.

Les grands allègements introduits dans les communications ont en ce résultat remarquable que la mode ou pour mieux dire les bienfaits des voyages se répandent de plus en plus dans les classes sociales inférieures. Veilleur de nuit et ministre, ramonneur et rentier, chacun veut exécuter son petit voyage d'été, tout bref et tout limité qu'il soit; il semble donc que notre correspondant aurait dû voir précisément dans cette disposition d'esprit la raison qui concourt à gâter le plaisir des personnes appartenant aux classes supérieures. Qu'on se représente par exemple la période de la mi-juillet à fin août, ces essais voyageant pour leur plaisir, inondant littéralement les localités en vogue, à de certains jours seulement, il est vrai, mais n'importe! Qui viendra nier que l'étranger, avide de repos et de bien-être, ne soit troublé dans son „plaisir“, quoique cette perturbation ne s'exerce pas d'une façon directe? Qui viendra prétendre qu'avec un mouvement aussi énorme sur un seul et même point, il soit possible de respecter la limite stricte qu'on a coutume de tracer entre les diverses classes de la société, ou que ce soit chose faisable de conserver infranchissables et impénétrables les barrières invisibles qui divisent l'humanité en castes? Et d'un autre côté qui voudrait refuser à l'homme peu favorisé de la fortune le droit d'entreprendre une excursion, un voyage dans l'intention de se récréer ou de se refaire? Ne sont-ils pas plutôt les bienvenus, tous ces hôtels arrivés aujourd'hui et demain disparus peut-être? Pour le grand seigneur ils sont une plaie et *par ce motif* son plaisir est gâté, pour nous exprimer comme l'honorable correspondant.

A l'appui de notre réfutation, nous voulons citer encore un article paru en anglais dans le „*Swiss and Nice Times*“ à la fin de la dernière saison. Au vrai, cet article traite spécialement des conditions de la ville de Lucerne, mais les arguments qu'il renferme n'en sont pour cela que plus probants. Voici ce qu'écrivit le „*Swiss and Nice Times*“:

„Quand on considère l'activité déployée par le Bureau officiel de renseignements, il semble étrange qu'il y ait à Lucerne des gens disposés à condamner ses principes, si non sa façon d'opérer. Ce groupe, peu nombreux il est vrai, argumente en disant que Lucerne n'a pas à se préoccuper de la masse des voyageurs, quelques familles style antique pèsent dans la balance plus que tout un régiment de touristes modernes; le Bureau de renseignements effrouche simplement les étrangers bien payants, en attirant par sa publicité la clientèle du bon marché.

La thèse a quelque chose de plausible, mais si, pour la soutenir, on invoque la saison de 1893, on voit alors que l'argument pêche par la base. En effet, le flot des touristes de la saison écoulée formait une société mixte et le „*dessus du panier*“ n'y était presque pas représenté. Ces deux faits toutefois ne sont nullement connexes. Les adversaires du Bureau de renseignements se reportent à une époque bien antérieure à la saison de 1893 et à laquelle pas un étranger ne venait leur rendre visite sans leur laisser des cent et des mille francs.

Ce qui est certain, c'est que Lucerne est devenue populaire aux dépens des riches commerçants, négociants, etc. Mais c'est indifférent; les adversaires du Bureau de renseignements prétendent beaucoup plus pour leur paroisse qu'en faveur des intérêts municipaux.

Pour ces gens, la perspective n'a rien de brillant; les temps sont à jamais passés où les millionnaires américains se pressaient sur le quai du Schweizerhof, où la moitié de la noblesse d'un comté anglais prenait possession de tout un étage de l'„*Hôtel National*“. Lucerne s'est fait connaître, elle est devenue plus accessible, en même temps a disparu le cachet qui lui appartenait en propre; Lucerne, envisagée comme lieu de rendez-vous universel, n'a d'ailleurs rien perdu à sa transformation.

La publicité étant évidemment la cause de cette métamorphose et le Bureau de renseignements se trouvant au service de la publicité, il en résulte que les plaintes et lamentations des personnes lésées sont dirigées contre cette institution et que celles-ci mettent en avant les intérêts non-précisément que la publicité équivalait à la ruine pour ceux qui dépendent du bon vouloir de l'individu, tandis qu'elle signifie bonheur, pour ceux auxquels la masse doit apporter la prospérité. Les mécontents auront beau se plaindre, ils n'y changeront rien: l'homme délicat et sensible regrettera le bon vieux temps, l'amant des beautés naturelles verra de rage en voyant ses coins favoris envahis par des légions d'étrangers venant des quatre vents, les tempéraments poétiques s'arracheront les cheveux en pensant à la profanation de sites admirables par des touristes de quatrième ordre — la ville même n'aura cure de ce concert de doléances, pour la bonne raison qu'en dépit même des sentinaelles artistiques ou poétiques, pas de trop près en fait d'exactitude —, c'est et ce sera toujours la masse sur laquelle on pourra compter quant aux recettes.

La saison écoulée n'entre pas en ligne de compte; des 70000 touristes, une minime partie se recrutait parmi la classe riche et à elle seule cette fraction n'aurait pu influencer sur le résultat de la saison. Et de ces 70000, combien ont été attirés par la publicité? nous en estimons le chiffre au 75%. Malgré cela le résultat général ne saurait

être qualifié de satisfaisant: accordé! Mais si la saison prochaine, réellement favorable, amène encore 100000 touristes de plus, que diront alors les adversaires de la publicité? Probablement, que les affaires vont plus mal que jamais. Et les intéressés de la ville? Mais nous nous ... moquons pas mal des intérêts de la ville, nous parlons de nos affaires, répliqueront-ils. Ah! très bien! nous, en revanche, nous parlons des intérêts de la ville.

Une autre preuve à l'appui de ce que nous avons avancé, c'est que d'après la statistique officielle des chemins de fer, le chiffre des voyageurs de 3^e classe s'est considérablement accru depuis 12 ans, et ce non seulement d'une manière absolue, mais relativement aussi, en ce sens que l'augmentation des voyageurs de 3^e classe a été accompagnée successivement d'une diminution relative de ceux de 2^e classe. En total, les chemins de fer ont transporté: en 1880 17 millions de passagers de 3^e classe, en 1891 26 millions.

(A suivre.)



Lucern. Kursaal. Une Hotelier-Versammlung hat einmütig den Vorschlag der Kursaal-Direktion betr. Besserstellung bzw. Reorganisation des Unternehmens durch Erhebung einer Kurtaxe abgelehnt.

St. Moritz. Elektrische Strassenbahn. Auf den 8. Februar sind die Herren Aktionäre zu einer Sitzung eingeladen worden. In derselben wird sich die Aktiengesellschaft konstituieren.

Solothurn. Der Einwohnergemeinderat der Stadt Solothurn will die Frage des Regiebetriebes der elektrischen Beleuchtung im Stadtbezirk auf Grundlage von zwei Offerten der Aare-Emmen-Kanal-Gesellschaft von Experten untersuchen und begutachten lassen.

Uri. Das „*Urner Wochenblatt*“ meldet: Kaum haben die Russen vom Bundesrate die Erlaubnis erhalten, bei der Teufelsbrücke ein Denkmal für ihre gefallenen Soldaten zu setzen, so regt sich nun eine Pariser Gesellschaft „*Souvenir français*“, und will für die im Jahre 1799 gefallenen französischen Soldaten ebenfalls einen Gedenkstein im Gotthardmassiv errichten.

Schmalspurbahn Landquart-Davos. Der letzte Ausweis für 1893 schliesst mit einer Jahreseinnahme von 674,411 Fr. gleich 26,322 Fr. mehr als im Jahr 1892. Die Personenfrequenz hat im letzten Jahr etwas abgenommen, indem 3970 Personen weniger befördert wurden (im ganzen 151,464 Personen). Der Ertrag des Personentransportes stieg auf 311,175 Fr., d. h. um 7883 Fr.

Reiseverkehr. Die bekannte englische Reisefirma Th. Cook and Son veranstaltet anlässlich des vom 29. März bis 5. April stattfindenden medizinischen Kongresses in Rom Gesellschaftsreisen nach der ewigen Stadt und nach den sehenswürdigsten Orten Italiens, und übernimmt es, für die Unterbringung der Delegierten jenes Kongresses zu sorgen. Teilnehmer an diesen Reisen haben sich bis spätestens 15. Februar bei Cook and Son in Luzern zu melden.

Der Eifelturm. Bekanntlich sollte zur Weltausstellung von 1900 der Eiffelturm abgetragen werden. Dieser Gedanke scheidet voraussichtlich an den Kosten. Dieselben betragen für seine Erbauung 7,457,000 Fr., wovon 4 Millionen Fr. für Arbeitslöhne. Diese würden für die Abtragung 3 Millionen Franken betragen; dazu kommen noch mehrere Millionen für die Gesellschaft, wodurch die Abtragskosten auf etwa 10 Millionen Franken anwachsen würden.

Uri. Dem „*U. W.*“ wird über das Bahnprojekt Alpnach-Altorf geschrieben: Nicht blos sind die Pläne der Sektion Alpnach-Beckenried-Treib seit geraumer Zeit fertig erstellt und diejenigen der Sektion Altdorf-Isleten als ebenfalls beendet zu betrachten, sondern in kürzester Frist werden auch die definitiven Pläne für die ganze Bahnlinie Alpnach-Altorf mit Kostenveranschlag und Rentabilitätsberechnung etc. fix und fertig bereit liegen.

Fremdenverkehr. Herr Referendar Dr. Lunn, welcher in den Jahren 1892 und 1893 die englischen Reunions-Konferenzen in Grindelwald veranstaltet hat und während dieser Zeit 2652 Reisende ins Berner Oberland brachte, beabsichtigt, in den Monaten Juni, Juli, August und September die Versammlungen in Grindelwald zu wiederholen und mindestens 2500 Touristen dorthin zu bringen. Von Grindelwald aus sind eine Anzahl weiterer Exkursions nach Luzern-Lugano-Locarno, nach Göschenen-Brieg-Zermatt-Lausanne, nach Luzern-Zürich u. s. w. vorgesehen.

Lucern. Der Stadtrat von Luzern soll sich gegenüber dem Konzessionsgesuch der HH. Bucher und Durrrer betreffend elektrische Strassenbahn ablehnend verhalten. Gegen Erteilung einer Konzession werden geltend gemacht: Der gegenwärtige Zustand des Schweizerhof-Quais (dessen Erweiterung zwar projektiert aber nicht beschlossen ist); die Verunreinigung der Strassen durch Anwendung des Luftleitung-Systems und der Wunsch eines Teiles der Bürgerschaft, eventuell eine Strassenbahn durch die Gemeinde selbst zu erstellen.

Auch Reklame! (Einges.) Im prächtig ausgestatteten „*Offiziellen Führer für Jura-Simplon*“ mit einer Anzahl hübscher Landschafts-Ansichten aus der Westschweiz und dem Wallis (in Lichtdruck aus-